** Année 1953. — N° 1. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 18 Décembre 1953. **

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements aux Éditions des DÉBATS PARLEMENTAIRES :

ASSEMBLÉE NATIONALE { MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER 800 F. ; ÉTRANGER ..... 2.100 F. } | CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE { MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER 600 F. ; ÉTRANGER ..... 1.600 F. }

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

CONGRÈS DU PARLEMENT

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 1953

COMPTE RENDU IN EXTENSO

SOMMAIRE

1. — Adresse à M. le président Edouard Herriot (p. 1).

2. — Constitution du Parlement en Congrès (p. 1).

3. — Excuses (p. 2).

4. — Scrutins pour l'élection du Président de la République (p. 2).

Premier tour de scrutin.

Suspension et reprise de la séance.

Proclamation du résultat du scrutin.

Suspension et reprise de la séance.

Deuxième tour de scrutin.

Suspension et reprise de la séance.

Proclamation du résultat du scrutin.

Décision de renvoyer le troisième tour de scrutin au lendemain.

5. — Ordre du jour (p. 3).

PRESIDENCE DE M. ANDRE LE TROQUER

A quatorze heures, M. André Le Troquer, premier vice-président de l'Assemblée nationale, fait son entrée dans la salle des séances, accompagné des membres du bureau.

M. le président monte au fauteuil. MM. les secrétaires prennent place au bureau aux côtés de M. le président.

— 1 —

ADRESSE A M. LE PRESIDENT EDOUARD HERRIOT

M. le président. Mes chers collègues, en déclarant ouverte la séance du congrès du Parlement, je veux dire nos regrets unanimes qu'il n'ait pas été possible au président de l'Assemblée nationale de diriger nos travaux. (*Applaudissements unanimes.*)

Jusqu'à ces derniers jours, au prix d'efforts et de souffrances que ses intimes connaissent, il a voulu remplir exactement les fonctions qui lui ont été dévolues par la confiance de tous.

Je suis sûr d'interpréter le sentiment unanime du Parlement en adressant au président Edouard Herriot l'expression de nos sentiments de déférence et d'affection. (*Mmes et MM. les membres du Parlement se lèvent et applaudissent longuement.*)

— 2 —

CONSTITUTION DU PARLEMENT EN CONGRES

M. le président. Mesdames et messieurs les membres du Parlement,

Vu l'article 5, le 2e alinéa de l'article 11 et l'article 29 de la Constitution ainsi conçus :

« Art. 5. — Le Parlement se compose de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République. »

« Art. 11, 2e alinéa. — Lorsque les deux Chambres se réunissent pour l'élection du Président de la République, leur bureau est celui de l'Assemblée nationale. »

J
341
.J24
1953
V.7

« Art. 29. — Le Président de la République est élu par le Parlement.

« Il est élu pour sept ans. Il n'est rééligible qu'une fois. »

Vu le procès-verbal de la séance du congrès du Parlement en date du 16 janvier 1947, constatant que M. Vincent Auriol a été proclamé Président de la République pour sept années à dater dudit jour;

Vu l'article 39 de la Constitution ainsi conçu:

« Art. 39. — Trente jours au plus, quinze jours au moins avant l'expiration des pouvoirs du Président de la République, le Parlement procède à l'élection du nouveau Président. »

Vu l'arrêté du bureau de l'Assemblée nationale en date du 26 novembre 1953 convoquant le Parlement en congrès, à Versailles, le 17 décembre 1953, à quatorze heures, pour procéder à l'élection du Président de la République;

Je déclare le Parlement constitué en Congrès.

— 3 —

EXCUSES

M. le président. MM. Pflimlin, Tillon, Landry, Rivierez, Bernard Manceau s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

— 4 —

SCRUTINS POUR L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection du Président de la République.

Je rappelle qu'aux termes de la loi n° 53-1214 du 8 décembre 1953 fixant les modalités d'élection du Président de la République, « le Président de la République est élu sans débat, au scrutin secret, par appel nominal et à la majorité absolue des suffrages exprimés ».

Avant de procéder à l'appel nominal, je vais tirer au sort trente-six scrutateurs et douze scrutateurs suppléants qui se répartiront entre douze tables pour procéder au dépouillement du scrutin.

(*Il est procédé à cette opération.*)

Le sort désigne comme scrutateurs:

1re table. — MM. Bechir Sow, Becquet, Maurice Viollette.
2e table. — MM. Paul Béchard, Benchiha Abdelkader, Jean Bène.
3e table. — M. Guérard, Mme Rose Guérin, M. Peltre.
4e table. — MM. Guèye Abbas, Mora, de Moro-Giafferri.
5e table. — MM. Guichard, Guiguen, Camille Laurens.
6e table. — MM. Gravoille, Robert Laurens, André Morice.
7e table. — MM. Etienne Fajon, Gilles Gozard, de Gracia.
8e table. — MM. Félix Gouin, Lamousse, Prache.
9e table. — MM. Alfred Paget, Pauly, de Pierrebourg.
10e table. — MM. Marcel Molle, Monichon, Pradeau.
11e table. — MM. Boisrond, Marius Moutet, Charles Okala.
12e table. — MM. François Benard, Claudius Delorme, Vauthier.

Scrutateurs supplémentaires:

MM. Bozzi, Brettes, Léon David, Debû-Bridel, Detœuf, Doutrellot, Lacombe, Maurice Lenormand, Le Sciellour, Levacher, Mancey, Mme Jeannette Vermeersch.

M. le président. Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre U.*)

M. le président. J'invite Mmes et MM. les membres du Parlement à bien vouloir demeurer à leur banc et à ne venir déposer leur bulletin dans l'urne qu'à l'appel de leur nom.

Le scrutin est ouvert.

Huissier, veuillez commencer l'appel.

(*Le scrutin est ouvert à quatorze heures vingt minutes. — Le vote a lieu à la tribune. — Il est procédé à l'appel de Mmes et MM. les membres du Parlement.*)

M. le président. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au réappel.

(*Le réappel a lieu.*)

M. le président. Le réappel est terminé.

Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les scrutateurs à vouloir bien se rendre dans la salle affectée au dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue pendant l'opération du dépouillement.

(*La séance, suspendue à seize heures quinze minutes, est reprise à dix-sept heures vingt minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

J'ai l'honneur de faire connaître au Congrès le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	932
Bulletins blancs ou nuls	4
Suffrages exprimés	928
Majorité absolue	465

Ont obtenu:

MM. Naegelen (*Applaudissements à gauche.*)	160	suffrages.
Joseph Laniel (*Applaudissements à droite.*)	155	—
Georges Bidault (*Applaudissements au centre.*)	131	—
Yvon Delbos (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)	129	—
Kalb (*Applaudissements à l'extrême droite.*)	114	—
Marcel Cachin (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)	113	—
Fourcade	62	—
Médecin	54	—
Divers	10	—

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il y a lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin.

L'Assemblée estimera sans doute qu'il convient de suspendre la séance jusqu'à vingt heures et demie. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-cinq minutes, est reprise à vingt heures quarante minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Il va être procédé au deuxième tour de scrutin pour l'élection du Président de la République.

L'appel nominal commencera par la lettre U.

Le scrutin est ouvert.

(*L'appel nominal a lieu.*)

M. le président. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au réappel.

(*Le réappel a lieu.*)

M. le président. Le réappel est terminé.

Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les scrutateurs à vouloir bien se rendre dans la salle affectée au dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue pendant l'opération du dépouillement.

(*La séance, suspendue à vingt-deux heures quinze minutes, est reprise à vingt-deux heures cinquante-cinq minutes.*)

LSA
Stand. ord.
Nijhoff
4-12-84
68472

M. le président. La séance est reprise.

J'ai l'honneur de faire connaître au Parlement le résultat du dépouillement du deuxième tour de scrutin pour l'élection du Président de la République.

Nombre des votants	927
Bulletins blancs ou nuls	4
Suffrages exprimés	923
Majorité absolue	462

Ont obtenu:

MM. Naegelen	299	suffrages.
(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)		
Joseph Laniel	276	—
(Applaudissements à droite.)		
Yvon Delbos	185	—
(Applaudissements sur certains bancs à gauche.)		
Georges Bidault	143	—
(Applaudissements au centre.)		
Divers	20	—

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il y a lieu de procéder à un troisième tour de scrutin.

Le Congrès voudra sans doute y procéder demain à quatorze heures ?

Sur de nombreux bancs. Oui! oui!

A l'extrême droite. Non! non!

M. le président. Il en est ainsi décidé.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Demain, vendredi, 18 décembre, à quatorze heures:

Troisième tour de scrutin pour la nomination du Président de la République.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
MARCEL M. LAURENT.

Le Directeur du service de la sténographie du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.